

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE MARLY
ARRETE DU MAIRE n° 27/2025

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
Avenue des Côteaux – Intersection Rue de Champagne

Le Maire de Marly,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L 2541 et suivants, relatif aux dispositions spécifiques aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut Rhin,
- VU** le Code de la Route,
- VU** le Code de la Voirie Routière,
- VU** L'application du règlement de voirie,
- VU** L'instruction ministérielle du 7 juin 1977 relative à la signalisation routière,
- VU** La demande de la société ELRES RESEAUX, en date du 22 janvier 2025

CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures propres à permettre la bonne exécution des travaux de renforcement d'un câble basse tension au niveau de l'Avenue des Côteaux et à proximité de la rue de Champagne, par la société ELRES RESEAUX pour le compte de RESEDA,

- **A partir du lundi 27 janvier et jusqu'au vendredi 21 février 2025 inclus**

ARRETE

Article 1 : Afin de permettre, en toute sécurité, la bonne exécution des travaux de renforcement des réseaux dans l'Avenue des Côteaux à Marly, la chaussée sera rétrécie, la circulation se fera en demi-chaussée le temps des travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/h et le stationnement sera interdit et considéré comme gênant à l'avant du chantier.

Article 2 : La signalisation sera mise en place par la société ELRES RESEAUX chargée des travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : La société ELRES RESEAUX devra assurer pendant toute la durée des travaux un accès permanent aux propriétés riveraines.

Article 4 : La Directrice Générale des Services de la Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur le Directeur de la société ELRES RESEAUX et dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le Directeur de la SADE,
Monsieur le Directeur de ELRES RESEAUX,
Monsieur le Directeur de RESEDA
Monsieur le Directeur des Services Techniques,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
Monsieur le Directeur de la Régie de l'eau
de l'Eurométropole de Metz,
Monsieur le Président de l'Eurométropole de Metz.

A Marly, le 23 janvier 2025

Pour le Maire

le 1^{er} Adjoint chargé de l'urbanisme,
des travaux et de la circulation



Michel LISSMANN